

Réunion du Comité Syndical du 10 décembre 2025

Effectif légal du conseil syndical : 64

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de conseillers présents : 39

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de votants : 48

Convoqué le 25 novembre 2025, le conseil syndical s'est réuni le 10 décembre 2025 à 18h00, Salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole (7ème étage), 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GUILLAUME

124^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT

Monsieur Claude AUBERT

Monsieur Frédéric BONNICHON

Monsieur Jean-Pierre BRENAS

Monsieur Philippe CARTAILLER

Monsieur Gérard CHANSARD

Monsieur Jean-Michel CHARLAT

Monsieur Alain DEAT

Monsieur Antoine DESFORGES

Monsieur Gérard DUBOIS

Madame Catherine FROMAGE

Madame Blandine GALLIOT

Monsieur Dominique GUÉLON

Monsieur Gérard GUILLAUME

Monsieur Jean-Pierre HEBRARD

Monsieur Sylverin KEMMOE

Monsieur Jacques LARDANS

Madame Christine LECHEVALLIER

Monsieur André MAGNOUX

Madame Christine MANDON

Étaient excusés / absents :

Madame Danielle MISIC

Madame Christine PACAUD

Monsieur Gilles PAULET

Madame Mina PERRIN

Monsieur Jérôme PIREYRE

Monsieur Stéphane PONCE

Monsieur Marc REGNOUX

Monsieur Bruno RESSOCHE

Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL

Madame Valérie ROUX

Monsieur Vincent SOULIGNAC

Monsieur Bruno VALLADIER

Monsieur Dominique VAURIS

Monsieur Gilles VESCOVI

Madame Cécile BIRARD

Monsieur Jérôme DE ABREU

Monsieur Pierre DESMARETS

Monsieur Jean-Paul FAURE

Monsieur Roland GRENET

Monsieur Claude AIGUESPARSES
Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur José BELDA
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Pierre CHASSAING
Madame Nathalie DOS SANTOS
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Yann GUILLEVIC
Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE

Madame Nathalie MARIN
Madame Dominique MARQUIE
Monsieur Christian MELIS
Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Jean-Michel ONDET
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur François REPOLT
Madame Sandrine ROUSSEL
Monsieur Philippe TCHILINGHIRIAN
Monsieur Laurent THEVENOT
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Jérôme AUSLENDER	à	Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Éric BRUN	à	Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES	à	Madame Christine MANDON
Monsieur Pierre CHASSAING	à	Monsieur Pierre DESMARETS
Madame Nathalie DOS SANTOS	à	Monsieur Gérard GUILLAUME
Madame Nathalie MARIN	à	Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Pascal PIGOT	à	Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Philippe TCHILINGHIRIAN	à	Madame Catherine FROMAGE
Madame Nadine VALLESPI	à	Monsieur Gilles PAULET

**Expertise pour le projet Epidôme / Crédation d'une
filière pain bio local santé pour la restauration
collective scolaire**

Le PETR du Grand Clermont, en tant que chef de file, a été lauréat de l'AMI « Démonstrateur Territorial des transitions Agricoles et Alimentaires » en avril 2024. A ce titre, il bénéficie d'un financement Etat / Banque des Territoires « France 2030 » pour le projet « Epidôme ». Son ambition est de mettre en place une filière pain bio local santé à destination de la restauration collective scolaire sur le territoire du Projet Alimentaire Territorial (PAT) Grand Clermont / Parc Livradois-Forez. L'association des producteurs bio du Puy de Dôme est le co-animateur de ce projet. Le démonstrateur est organisé autour de la participation d'un consortium de partenaires issus du monde des collectivités (Parc Livradois-Forez Ville de Clermont-Ferrand, CC Ambert Livradois-Forez), du milieu agricole (Bio63 et producteurs céréaliers...), du privé (fédérations des Boulanger 63, Arthur le Boulanger, REEA, ...) et de la recherche (INRAE, Vet Agro Sup et Agro Dijon).

Le projet :

- Réaliser un pain « Santé » issu de farines bio et locales du territoire, en privilégiant une recette au levain mais aussi des recettes avec une petite part de légumineuses
- Inventer une filière à faible impact environnemental en travaillant sur l'ensemble des maillons de la filière (production, transformation, logistique d'approvisionnement)
- Sensibiliser le grand public et les bénéficiaires de la restauration collective sur les liens entre alimentation santé, production agricole de qualité et impacts positifs sur le territoire
- Accompagner les évolutions de pratiques culturelles et commerciales de la filière
- Fédérer les acteurs et outils locaux pour accélérer un changement d'échelle dans l'approvisionnement de la restauration collective

Epidôme s'articule aujourd'hui en 2 temps :

1. Une phase de maturation du projet en cours et qui prend fin en juin 2026,
2. Une phase de déploiement sur 5 ans de 2026 à 2031 pour laquelle un dossier de candidature au financement « France 2030 » doit être déposé en mai 2026 portant sur plusieurs millions d'euros d'investissement pour cette filière qui a également vocation à s'élargir au-delà de la restauration collective scolaire.

Au regard de l'enjeu du dossier de candidature et vu la complexité du projet, de son ambition, de la multiplicité des acteurs et des attendus de la Banque des Territoires, il est nécessaire de bénéficier d'une expertise pour mettre au point les parties du dossier sur la réplicabilité et l'innovation du projet (éléments clefs attendus par la Banque des Territoires) ainsi que la mise au point d'indicateurs de suivi et de réalisation.

Pour financer les frais de cette expertise, le Grand Clermont sollicite l'attribution d'une subvention FEADER/LEADER avec le plan de financement suivant :

Type de dépenses	Montant prévisionnel HT	Financeur	Montant prévisionnel
Frais d'expertise extérieure	22 100 €	FEADER / LEADER	17 680 €
		Autofinancement	4 420 €
Total dépenses prévisionnelles HT	22 100 €	Total ressources prévisionnelles	22 100 €

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'opération ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention ;
- d'autoriser la prise en charge par l'autofinancement du solde des dépenses du projet en cas de financement FEADER/LEADER inférieur au plan de financement prévisionnel.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

À Clermont-Ferrand, le 11 décembre 2025.

Gérard GUILLAUME,
Secrétaire de séance.



Dominique ADENOT,
Président.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20251210-20251210-860-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025